

Synthèse de la participation du public par voie électronique

Relative à la demande de Permis d'aménager n° PA ZAE 059 634 24 O0001 - Projet d'aménagement d'une zone d'activités économiques à Wallon-Cappel

1. Objet du document

Le présent document a pour objet de présenter la synthèse des observations recueillies dans le cadre de la participation du public par voie électronique (PPVE), organisée conformément aux dispositions des articles L.123-19 et suivants du Code de l'environnement, ainsi que la manière dont ces observations ont été prises en considération par le porteur du projet.

2. Cadre et modalités de la participation du public

La participation du public par voie électronique s'est déroulée du 17 novembre 2025 à 9h00 au 17 décembre 2025 à 17h00.

Le dossier complet relatif au projet était mis à disposition du public pendant toute la durée de la procédure selon les modalités suivantes :

- **Par voie électronique** : Sur le site internet de la commune : www.wallon-cappel.fr et sur celui de Cœur de Flandre Agglo : www.ca-coeurdeflandre.fr,
- **Sur poste informatique**, dans les locaux de Cœur de Flandre Agglo aux jours et heures d'ouverture habituels,
- **Sur demande, une consultation sur support papier** était possible, à condition que la demande soit formulée au plus tard 4 jours ouvrés avant la fin de la procédure.

Les observations, propositions et contre-propositions du public pouvaient être transmises exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : zaewalloncappel-ppve@ca-coeurdeflandre.fr

3. Bilan quantitatif de la participation

Nombre total d'observations reçues : 74

Les contributions recueillies expriment majoritairement une opposition au projet.

4. Synthèse thématique des observations du public

Les observations du public ont été analysées et regroupées par grandes thématiques, présentées ci-après.

4.1. Opportunité du projet

Les contributions soulignent des interrogations sur la pertinence et l'opportunité du projet sur ce secteur.

4.2. Biodiversité et agriculture

Les observations mettent en avant des préoccupations concernant les impacts sur la biodiversité et les terres agricoles.

4.3. Intégration paysagère

Certaines contributions s'interrogent sur l'intégration paysagère du projet et son insertion dans l'environnement existant.

4.4. Limitation des nuisances

Les participants expriment des craintes concernant le bruit, les pollutions et les autres nuisances potentielles liées au projet.

4.5. Hauteur, architecture et implantation des bâtiments

Des observations portent sur la hauteur, l'architecture et l'implantation des bâtiments, et leur compatibilité avec le cadre local.

4.6. Circulation

Le public évoque des préoccupations sur l'augmentation du trafic et les conditions de circulation autour du projet.

4.7. Nature des activités

Certaines contributions questionnent le type d'activités envisagées.

4.8. Pérennité des engagements

Des observations concernent la durabilité et le suivi des engagements pris dans le règlement de lotissement.

4.9. Méthode de commercialisation

Enfin, quelques contributions soulignent des interrogations sur la méthode de commercialisation des parcelles ou des locaux, et sur la transparence du processus.

5. Prise en considération des observations du public

Les observations formulées dans le cadre de la participation du public par voie électronique ont été nombreuses, exprimant une opposition marquée au projet sur différents aspects, notamment son opportunité, ses impacts environnementaux et agricoles, ainsi que ses incidences sur le cadre de vie et les conditions de circulation.

L'analyse globale de ces contributions a conduit le porteur du projet à réévaluer l'opportunité et la faisabilité de l'opération. Cette réflexion a été confortée par la position exprimée par la commune d'implantation, par délibération en date du 9 décembre 2025.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, et dans un souci de prise en considération des observations du public, le porteur du projet a décidé de ne pas poursuivre le projet et d'en acter l'abandon en l'état.